

Annexe 1 Règlement des cotisations

Typ de membre	Droit de vote	Cotisations
Membres individuels, Suisse	avec droit de vote	CHF 30.--
Membres individuels, Étranger	avec droit de vote	EUR 30.--
Jeunes 13-16 ans, Suisse	sans droit de vote	CHF 20.--
Jeunes 13-16 ans, Étranger	sans droit de vote	EUR 20.-- (cotisation facultatif)
Enfants jusqu'à 12 ans	sans droit de vote	gratuit

La présente annexe entre en vigueur le 1er janvier 2025 après son approbation par l'assemblée générale du 12 mai 2024.

Accepté par l'assemblée générale du 12 mai 2024

Thun, 12 mai 2024

Le président:



Beat Oesch

La secrétaire:



Corinne Rügsegger